



Le 11 décembre 2003

Madame Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Service des communications  
575, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :** Projet de centrale de cogénération de Bécancour : Demande d'information  
concernant la centrale Boralex Kingsays -Falls

Madame,

Lors de la séance du 19 novembre dernier, M. John Burcombe a demandé s'il était possible de connaître l'efficacité du projet Boralex à l'usine de Cascades à Kingsay-Falls.

Ce projet a fait l'objet d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le projet n'a jamais fait l'objet d'une étude d'impact. Les renseignements concernant celui-ci n'ont donc jamais été rendus publics.

Dans ces circonstances, le certificat d'autorisation ne peut être accessible que par une demande d'accès à l'information adressée à la responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, M<sup>me</sup> Lilianne Côté-Aubin.

Diane Gagnon, ing. M.Sc.  
Chargée de projet

